

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025





Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit : 1-NG120**
- **Autres moyens d'identification**
- **Emploi de la substance / de la préparation : Colle**
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Hottinger Brüel & Kjaer GmbH
Im Tiefen See 45
D-64293 Darmstadt
Allemagne
Tel: +49 6151 803 0
E-Mail: info@hbkworld.com
https://www.hbkworld.com
- **Service chargé des renseignements :**
Tél. : +49(0)6131 19240
EMail : support-esa@hbkworld.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Pour le Canada:
Centre Antipoison du Québec
+1 800 463 5060 (province de Québec)
CHEMTREC : +1 703-741-5970 (appel d'urgence 24h/24).
Si vous êtes en dehors des États-Unis continentaux, appelez CHEMTREC au +1-703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés).

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
 -  **GHS02 Flamme**
Liquides inflammables - catégorie 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 -  **GHS08 Danger pour la santé**
Toxicité pour la reproduction - catégorie 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 -  **GHS05 Corrosion**
Lésions oculaires graves - catégorie 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 -  **GHS07**

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 1)

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Éléments d'étiquetage**

- **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Fumarated rosin

acétone

4-tert-butylphénol

acide salicylique

- **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- **Indications complémentaires :**

Veillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description :**

Mélange des substances mentionnées ci-dessous, éventuellement avec des additifs non soumis à déclaration.

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers :

67-64-1	acétone	30 - 70%p/p *
65997-04-8	Fumarated rosin	5 - 10%p/p *
69-72-7	acide salicylique	≥ 1 - < 3%p/p *
98-54-4	4-tert-butylphénol	≥ 0.1 - < 1%p/p *

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· Description des premiers secours
· Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence

En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

Laver les parties touchés avec beaucoup de l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestations allergiques

· **après contact avec la peau** : Irritation de la peau

· **après contact avec les yeux** : Risque de lésions oculaires graves.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction :

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

Acide cyanhydrique (HCN)

Hydrocarbures

· Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement personnel de protection

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 3)

- **Autres indications** Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- **Pour les non-secouristes** Eviter le contact avec le produit.
- **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.
Diluer avec beaucoup d'eau.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manutention et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **Manipulation :**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Porter des vêtements de protection adaptés durant le travail.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Non disponibles.

CA/FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 4)

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
VLEP: valeur limite d'exposition professionnelle

67-64-1 acétone

EL	STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm
EV	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A/P.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée : 0.7 mm, temps de percée : 480 min.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée : 0.4 mm, temps de percée : 480 min.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 5)

· Protection des yeux :


Lunettes de protection conformes à la norme EN 166.



Protection du visage

· Protection du corps :


Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.

· État physique	Liquide
· Couleur :	brun
· Odeur :	genre acétone
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	56 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Facilement inflammable.
· Limites d'explosion :	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	< -20 °C
· Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· SADT	
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Viscosité :	
· cinématique à 40 °C:	1.667 mm ² /s
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	peu soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0.9 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Pas d'autres informations.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 6)

- **Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme :** Visqueux
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- **Teneur en solvants :**
- **solvants organiques** 40 - 70 %
- **VOC Suisse** 40 - 70 %
- **Modification d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité :**
Dans des conditions normales de manipulation et de stockage (au sec), le produit est stable.
- **Stabilité chimique**
Dans des conditions normales de manipulation et de stockage (voir section 7), le produit est stable.
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter :**
Autres sources d'inflammation : chaleur, étincelles, flammes nues, charges électrostatiques.
- **Matières incompatibles :** Agents oxydants forts
- **Produits de décomposition dangereux :**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	> 29,700 mg/kg (rat)
------	------	----------------------

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5,800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 7,426 mg/kg (cochon d'Inde) (21 CFR 191.10)
		> 7,426 mg/kg (lapin) (21 CFR 191.10)
Inhalatoire	LC50	132 mg/l/3h (rat)

65997-04-8 Fumarated rosin

Oral	LD50	2,000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 7)

69-72-7 acide salicylique

Oral	LD50	891 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 10,000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC0	> 700 mg/l/7h (rat)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	LD50	> 5,000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalatoire	LC50	> 5.7 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

98-54-4 4-tert-butylphénol

Oral	LD50	> 2,000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 16,000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

· Effet primaire d'irritation :
· des yeux : Effet d'irritation.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

· Catégories cancérogènes
· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est compris.

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

· Toxicité par administration répétée
67-64-1 acétone

Oral	NOAEL (90d)	3,100 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
------	-------------	-------------------------------------

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	NOAEL (90d)	> 81 mg/kg bw/day (furet)
------	-------------	---------------------------

98-54-4 4-tert-butylphénol

Oral	NOAEL (90d)	50 mg/kg bw/day (rat)
------	-------------	-----------------------

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

12 Données écologiques

· Toxicité
· Toxicité aquatique :
67-64-1 acétone

EC50	> 10,000 mg/l/24h (Daphnia magna)
LC50 (dynamique)	8,120 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)

65997-04-8 Fumarated rosin

EC50	16 - 1,000 mg/l/48h (invertébrés aquatiques)
IC50	100 - 1,000 mg/l/72h (les algues aquatiques et les cyanobactéries)
LC50	9,3 - 1,000 mg/l/96h (Leuciscus idus)

1314-13-2 oxyde de zinc

EC50 (statique)	2.6 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
-----------------	---

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 8)

IC50 (statique)	0.136 mg/l/72h (<i>Raphidocelis subcapitata</i>) (OECD 201)
LC50 (statique)	0.727 mg/l/96h (<i>Oncorhynchus kisutch</i>) 1.793 mg/l/96h (<i>Brachydario rerio</i>)
EC50 (statique)	0.136 mg/l/72h (<i>Raphidocelis subcapitata</i>)
NOEC	0.024 mg/l/72h (<i>Raphidocelis subcapitata</i>) (OECD 201)
98-54-4 4-tert-butylphénol	
EC50 (statique)	4.8 mg/l/48h (<i>Daphnia magna</i>) (OECD 202)
LC50	> 1 mg/l/96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) (OECD 203)
EC50 (statique)	14 mg/l/72h (<i>Raphidocelis subcapitata</i>) (OECD 201)

- **Persistance et dégradabilité** : Non disponibles.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **Potentiel de bioaccumulation** : Non disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Non disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT** : Non applicable.
- **vPvB** : Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Non disponibles.
- **Remarque** : Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**
- **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** UN1133
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT/TMD** ADHÉSIFS
- **ADR** 1133 ADHÉSIFS, special provision 640D
- **IMDG, IATA** ADHESIVES

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 9)

- **Classe(s) de danger pour le transport**

- **DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**



- **Classe**

3 Liquides inflammables.

- **Label**

Pas de produit dangereux

3

- **ADR**



- **Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

- **Étiquette**

3

- **IMDG**



- **Class**

3 Liquides inflammables.

- **Label**

3

- **IATA**



- **Class**

3 Liquides inflammables.

- **Label**

Pas de produit dangereux.

3

- **Groupe d'emballage**

- **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA**

II

- **Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport :**

- **DOT/TMD**

- **Quantity limitations**

On passenger aircraft/rail: 5 L

On cargo aircraft only: 60 L

- **ADR**

- **Quantités limitées (LQ)**

5L

- **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 10)

·	ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
<hr/>	
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler :	33
· No EMS :	F-E, S-D
· Stowage Category	B
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHESIVES, 3, II

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Non disponibles.

- **Sara**

- **Section 355 (substances extrêmement dangereuses)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Section 313 (listage des produits chimiques spécifiques toxiques)**

1314-13-2 | oxyde de zinc

- **TSCA (Toxic Substances Control Act)**

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

- **Canadienne listage des substances:**

- **Canadienne listage des substances domestique (DSL)**

Tous les composants sont compris.

- **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

- **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 0.1%)**

69-72-7 | acide salicylique

- **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 1%)**

67-64-1 | acétone

1314-13-2 | oxyde de zinc

- **Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-NG120

(suite de la page 11)

· Service établissant la fiche technique :

► **DEKRA** *Elaboration de la Fiche de données de sécurité:*
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 08/31/2025**· Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA/FR